



12 Avenue Armand Daney

34660 Cournonterral

Tel : 04 67 85 00 11

Site : www.ville-cournonterral.fr

DECISION DU MAIRE n°2024/01

MAPA Coordination architecturale projets Ancien Stade

Le Maire de Cournonterral :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2023 n°D2023-66, accordant au Maire de la Commune, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir, en application des articles du CGCT susnommés,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Considérant la nécessité de disposer d'une coordination architecturale des différents projets situés sur le périmètre de l'Ancien Stade (groupe scolaire, projets de construction, travaux de la Métropole, etc.),

Considérant l'offre technique et financière du cabinet Robin-Carbonneau du 14 février 2024 qui répond parfaitement aux besoins de la Commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec l'agence Robin-Carbonneau, sise 8 rue Frédéric Bazille à Montpellier 34000, un marché passé en procédure adaptée pour un montant de 8 025€ HT relatif à la coordination architecturale des projets situés sur le périmètre de l'Ancien Stade selon devis du 14 février 2024 (ref. 202402_C).

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Fait à Cournonterral, le 16 février 2024

Le Maire




William ARS